

DLE AUTOMOBILES
Société par actions simplifiée
au capital de 1.000 euros
Siège social : 79 ROUTE DE PARIS, 31150 FENOUILLET
RCS TOULOUSE 951 868 538.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 2 MAI 2025

L'an Deux Mille Vingt Cinq,
Le 2 mai,
A 18 heures,

Les associés de la Société DLE AUTOMOBILES se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, sur convocation faite à chaque associé.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Edwin LAWSON DRACKEY, en sa qualité de Président démissionnaire de la Société.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 1 000 actions sur les 1 000 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Les justificatifs des convocations régulières des associés,
- La feuille de présence et la liste des associés,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

[...]

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale prenant acte des cessions intervenues constate le caractère pluripersonnel de la société

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur Edwin LAWSON DRACKY de son mandat de Président à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Président, pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration de la Société :

Monsieur Slimane RHOUDAF
Né à CASTRES (81) le 22 aout 2003
De nationalité française
Demeurant 34 rue Paul VALERY 31200 TOULOUSE

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RESOLUTION

Comme conséquence de l'adoption de la résolution qui précède, l'Assemblée Générale décide de supprimer l'article 26 sans qu'il y ait lieu de remplacer le nom de l'ancien président par celui du nouveau président.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

[...]

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide d'étendre, à compter de ce jour, l'objet social aux activités de location de voitures et utilitaires sans chauffeur.

En conséquence, l'Assemblée modifie l'article 2 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 2 - OBJET

La Société a pour objet :

- Le négoce (achat-vente) de tous types de véhicules d'occasion (voiture, camionnettes, camions, deux roues, camping-car etc...), la location de voitures et utilitaires sans chauffeur, ainsi que toutes activités connexes et/ou complémentaires.*

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide qu'à compter de ce jour, la dénomination sociale sera « A2S AUTOMOBILES » au lieu de DLE AUTOMOBILES.

En conséquence, l'Assemblée modifie l'article 3 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 3 - DENOMINATION SOCIALE

La dénomination de la société est :

DLE AUTOMOBILES

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide de transférer le siège social et son établissement principal du 79 ROUTE DE PARIS, 31150 FENOUILLET au 34 route de Mondonville 31700 Cornebarrieu, et ce à compter de ce jour.

En conséquence, l'Assemblée modifie l'article 4 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

*"Le siège social est fixé au 34 route de Mondonville 31700 Cornebarrieu
Le reste de l'article demeure inchangé.*

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

CLOTURE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président (démissionnaire)
Edwin LAWSON DRACKEY

Les associés

Slimane RHOUDAF



Abdallah RANEM

